AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1305
FR0010341032-FS0663

7 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2016, la société par actions simplifiée Gest SAS[1] (7 rue du Fossé Blanc, 92230 Gennevilliers) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juin 2016, le seuil de 15% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir 752 098 actions FONCIERE INEA représentant 1 417 719 droits de vote, soit 14,78% du capital et 21,90% des droits de vote[2] de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société FONCIERE INEA suite l'augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions[4].

[1] Détenue par les sociétés Napilou (elle-même contrôlée à près de 100% par M. Alain Juliard, qui détient indirectement 31,16% du capital et des droits de vote de Gest), PRRU (elle-même contrôlée à 100% par M. Philippe Rosio, qui détient indirectement 32,70% du capital et des droits de vote de Gest) et Bootes (elle-même contrôlée à 100% par Mme Arline Gaujal-Kempler, qui détient indirectement 33,70% du capital et des droits de vote de Gest). Les sociétés Napilou, PRRU et Bootes agissent de concert.
[2] Etant précisé que les statuts de la société plafonnent les droits de vote exerçables par un actionnaire à 20%.
[3] Sur la base d'un capital composé de 5 089 903 actions représentant 6 669 097 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. communiqué de la société en date du 3 juin 2016.